Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation Rurale Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE

Système de cotisation pour les marques "Spécialité du canton du Jura" et "Jura bernois Produits du terroir"

1 Concept « Marque régionale »

Buts

1. Disposer d'un système unique pour les deux marques
2. Ne pas pénaliser l'une ou l'autre des marques
3. Intégrer les charges occasionnées par la certification, et les tests organoleptiques
4. Englober les prestations suivantes dans les cotisations : les producteurs et leurs produits sont répertoriés sur le site internet avec possibilité de participer à des foires. La CIGM pourra prendre une partie des frais de location d'un stand de ces manifestations.

Concept

Un type de produits représente un ensemble de produits qui ont les mêmes caractéristiques de transformation, selon les sous-catégories du Concours Suisse des produits du terroir (voir liste en annexe) : Exemples :

- les confitures
- les sirops
- les saucisses

Une différence de cotisations est faite entre un agriculteur qui répond aux exigences minimum PER (et/ou un apiculteur) et un artisan, dont le travail consiste à transformer des matières premières.

Prestations

Le paiement de la cotisation donne droit aux prestations suivantes :

- coût de la certification par l'OIC et participation au coût du test organoleptique
- référencement internet
- participation aux actions de communication menées par les marques
- participations aux foires retenues par les marques
- renseignements téléphoniques ou personnels (max. 2h par an)
- conseil personnalisé au prix abonné FRI de CHF 55.- / h.

Exemple de calcul

Un agriculteur qui confectionne des confitures, des saucisses et des bricelets devra payer une cotisation annuelle de CHF 268.- (3 types de produits, voir tableau 1).

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch
Fondation Rurale Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE

Un artisan qui confectionne des confitures, des saucisses et des bricelets devra payer une cotisation annuelle de CHF 459.- (3 types de produits, voir tableau 1).

Tableau 1 : Cotisations individuelles pour agriculteurs et artisans

Types de produits	Agriculteur	Artisan
1	CHF 242.-	CHF 433.-
2	CHF 255.-	CHF 446.-
3	CHF 268.-	CHF 459.-
4	CHF 281.-	CHF 472.-
5	CHF 294.-	CHF 485.-
6	CHF 307.-	CHF 498.-
7	CHF 320.-	CHF 511.-
8	CHF 333.-	CHF 524.-
9	CHF 346.-	CHF 537.-
10	CHF 359.-	CHF 550.-
11	CHF 372.-	CHF 563.-
12	CHF 385.-	CHF 576.-
13	CHF 398.-	CHF 589.-
14	CHF 411.-	CHF 602.-
….		

2 Concept "Filière"

Afin de fédérer les producteurs, de renforcer et de dynamiser la communication et la commercialisation autour d'un projet commun et d'une marque collective, un groupement de producteurs peut obtenir une marque régionale pour un produit ou un ensemble de produits. Le produit concerné est alors réalisé de manière similaire par l'ensemble des acteurs de la filière; il est disponible sur le marché comme un produit unique, dont la réalisation peut être faite par chaque producteur affilié.
Exemples :

- Filière Toétché de la paysanne
- Filière « Les Saveurs de nos pâturages »
- Filière « Délices de blondes »

Une différence est faite entre un agriculteur qui répond aux exigences minimum PER (et/ou un apiculteur) et un artisan dont le travail consiste à transformer des matières premières.

Prestations

Le paiement de la cotisation "Filières" donne droit aux prestations suivantes :

- coûts de la certification et participation au coût du test organoleptique
- référencement internet
- participation aux actions de communication menées par les marques
- participations aux foires retenues par les marques
- coaching du groupe (max. 5 h par an)
- conseil personnalisé au prix membres de CHF 55.- / h.

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch
Fondation Rurale Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE

Exemple de calcul

Le montant de la cotisation sera calculé en tenant compte du nombre de producteurs de la filière en différenciant les agriculteurs et les artisans.
Par exemple, un groupement de 8 agriculteurs devra s'acquitter annuellement d'un montant de CHF 605.00, soit CHF 76.00 par agriculteur.
Un groupement de 8 artisans devra s'acquitter annuellement d'un montant de CHF 896.00, soit CHF 112.00 par artisan.

Tableau 2 : Cotisations individuelles pour les filières

Nombre de producteurs	Agriculteurs		Artisans	
	Filière	par personne	Filière	par personne
2	**CHF 425.00**	CHF 212.00	**CHF 716.00**	CHF 358.00
3	**CHF 455.00**	CHF 152.00	**CHF 746.00**	CHF 249.00
4	**CHF 485.00**	CHF 121.00	**CHF 776.00**	CHF 194.00
5	**CHF 515.00**	CHF 103.00	**CHF 806.00**	CHF 161.00
6	**CHF 545.00**	CHF 91.00	**CHF 836.00**	CHF 139.00
7	**CHF 575.00**	CHF 82.00	**CHF 866.00**	CHF 124.00
8	**CHF 605.00**	CHF 76.00	**CHF 896.00**	CHF 112.00
9	**CHF 635.00**	CHF 71.00	**CHF 926.00**	CHF 103.00
10	**CHF 665.00**	CHF 67.00	**CHF 956.00**	CHF 96.00
…	**= + CHF 30 / producteur supplémentaire**			

Remarque : Dès le 10e producteur, le montant de la filière augmente de CHF 30.00 (Agriculteurs et Artisans). Quant à la cotisation individuelle par agriculteurs ou artisans, elle diminue de CHF 3.00.

3 Concept « Marque régionale – Filière »

Si un producteur détenteur d'une marque régionale souhaite faire partie d'une filière, le calcul de la cotisation se basera sur le calcul « Marque régionale ». Ainsi, le coût du nouveau produit intégré dans la filière s'élèvera à CHF 13.- (1 type de produit supplémentaire).
Dans le calcul global des cotisations pour la filière, le producteur « Marque régionale – Filière » sera compté comme membre à part entière, mais sans la facturation d'une cotisation individuelle du groupe « Filière ».

Exemple de calcul

Un agriculteur (Jean) à 2 types de produits labellisés. Il crée une filière avec 3 autres agriculteurs (Pierre, Paul, Jacques) pour un nouveau produit. Les cotisations seront calculées de la manière suivante :

Cotisation pour Jean :	
Marque comme agriculteur avec 2 types supplémentaires (voir tableau 1)	255.00
Et 1 type supplémentaire pour son produit filière	13.00
Total Jean	**268.00**
Cotisation Filière	
Montant individuel de la cotisation pour 4 agriculteurs (voir tableau 2)	121.00
Cotisation Pierre, Paul ou Jacques qui n'ont pas d'autres produits à la marque	121.00

Spécialité du Canton du Jura ®
regio•garantie
Jura bernois Produits du terroir
regio•garantie
Suisse. Naturellement.

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch
Fondation Rurale Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE

4 Annexe : Sous-catégories du Concours Suisse

	Français	**Deutsch**	**Italiano**
A	Produits laitiers	Milchprodukte	Prodotti di latteria
A1	Fromages frais	Käse frisch	Formaggi freschi
A10	Autres produits laitiers	Michprodukte, andere	Altri prodotti di latteria
A2	Fromages pâte molle	Weichkäse	Formaggi a pasta molle
A3	Fromages pâte persillée	Käse mit Petersilien-Kruste	Formaggi con corteccia prezzemolo
A4	Fromages pâte mi-dure	Käse halb hart	Formaggi a pasta semidura
A5	Fromages pâte dure	Käse hart	Formaggi a pasta dura
A6	Fromages de brebis	Schafkäse	Formaggi di pecora
A7	Fromages chèvre	Ziegenkäse	Formaggi di capra
A8	Yogourts	Joghurt	Yogurt
A9	Crème et beurre	Rahm und Butter	Panna e burro
B	Produits boulangers et pâtissiers	Backwaren und Konditorprodukte	Prodotti panettieri e pasticcieri
B1	Pain et tresse	Brot und Zopf	Pane e treccia
B2	Gâteaux, tartes, snacks & pâtisseries	Kuchen, Torten, Gebäcke und Snacks	Torte, snack & dolci
B3	Confiseries	Konditoreiwaren	Pasticcerie
B4	Biscuits (Petits fours)	Kleingebäck	Biscotti (piccoli)
B5	Autres produits boulangers	Bäckereiprodukte, andere	Altri prodotti da panetterie
C	Produits carnés et produits de la pêche	Fleischwaren und Fischereierzeugnisse	Prodotti di carne e prodotti della pesca
C1	Produits de charcuterie crus	Wurstwaren roh	Prodotti di salumeria cruda
C2	Saucisses à rôtir et produits à maturation interrompue à cuire	Brattwürste und Rohwürste mit abgebrochener Reifung	Salsicce e prodotti di torrefazione a maturazione interotta da cuocere
C3	Produits de charcuterie échaudée	Wurstwaren gebrüht	Prodotti di salumeria scottata
C4	Produits à chair cuite	Kochwurstwaren	Salsicce cotte
C5	Salaisons crues	Wurstwaren gepökelt roh	Salsicce crude
C6	Salaisons cuites	Wurstwaren gepökelt gekocht	Salature cotte

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch
Fondation Rurale Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE

C7	Autres produits carnés	Fleischprodukte, andere	Altri prodotti di carne
C8	Produits de la pêche	Fischereierzeugnisse	Prodotti della pesca
D	Produits à base de Fruits, légumes, miel et divers	Früchteprodukte, Gemüse, Honig, anderes	Prodotti a base di frutta, verdure, miele e diversi
D1	Produits à base de légumes	Gemüseprodukte	Prodotti a base di verdure
D2	Sirops	Sirups	Sciroppi
D3	Confitures	Konfitüren	Marmellate
D4	Miels	Honige	Miele
D5	Huile et vinaigre	Öl und Essig	Olio e aceto
D6	Jus de fruits & boissons de table	Früchtesäfte, Tafelgetränke	Succhi di frutta & bevande da tavola
D7	Müesli, pâtes, autres produits	Müesli, Teigwaren, anderes	Muesli, pasta, altri prodotti
E	Boissons alcoolisées	Alkoholische Getränke	Bevande alcolizzate
	Vins	Weine	Vini
E1	Eaux-de-vie blanche de fruits	Klare Obstbrände	Acquavite bianche di frutta
E2	Eaux-de-vie brunes	Braune Obstbrände	Acquavite brune
E3	Autres eaux-de-vie et "Geiste"	Andere Brände und Geiste	Altre acquavite e "Geiste"
E4	Liqueurs et "Vieille"	Liköre und "Vieille"	Liquori e Grappa Vecchia
E5	Vins de fruits	Fruchtweine	Vini di frutta
E6	Bière	Bier	Birra
E7	Cidres	Apfelwein	Sidri
E8	Autres boissons alcoolisées	Alkoholische Getränke, andere	Altre bevande alcolizzate